

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD

---

RAPPORT ANNUEL 2006

---

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été créée le 14 février 1981. Son mandat est la gestion des matières résiduelles sur une partie du territoire de la MRC Beauce-Sartigan (15 municipalités membres), ainsi que sur une partie du territoire de la MRC des Etchemins (3 municipalités membres). La Régie dessert une population estimée à 53 697 personnes.

**BUDGET 2006**

Les prévisions budgétaires pour l'année 2006 ont été établies à 3 120 615.00 \$ dollars en hausse de 8.20% par rapport à l'année 2005. L'année s'est terminée par un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de 452 485.00 \$ dollars.

**RÉUNIONS ET REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

Les membres du conseil d'administration se sont réunis en assemblée régulière onze (11) fois et aucune fois en assemblée spéciale.

De plus, cinquante-trois (53) réunions, comités de travail, ou rencontres diverses ont été tenus, auxquelles assistait au moins un (1) représentant du conseil d'administration.

**RÉCUPÉRATION**

La Régie a signé le 03 avril 2003 avec Services Sanitaire Denis Fortier Inc. un contrat d'une durée de sept (7) ans pour faire effectuer la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des matières recyclables sur le territoire qu'elle dessert.

Cette collecte pêle-mêle est faite au deux (2) semaines au moyen de bacs d'une capacité de 360 litres ou au moyen de conteneurs d'une capacité variant entre deux (2) et neuf (9) verges cubes pour les multi-logements et les industries, commerces et institutions (ICI). La majorité de ces conteneurs sont vidangés une fois/semaine. On peut placer dans ces bacs et/ou conteneurs les matières suivantes :

- Papier et carton;
- Cartons cirés (pinte de lait et de jus);
- Contenants en métal;
- Contenants en verre;
- Contenants en plastique rigide numérotés de 1 à 7 inclusivement;
- Contenants « Tetra pak » (jus Oasis);
- Sacs de plastique.

Au total, cette collecte a permis de récupérer 5 422.72 tonnes métriques de matières comparativement à 5 002.84 tonnes métriques en 2005, soit 419.88 tonnes métriques de plus ou une augmentation de 8.39%.

La dépense nette pour cette activité (collecte – transport) en 2006, incluant 1/7 du coût des bacs de récupération de 360 litres achetés de l'entrepreneur s'est élevée à 981 181.65 \$ dollars pour un prix de revient de 180.94 \$ dollars la tonne métrique (185.74 \$ dollars en 2005).

Cette dépense nette inclus deux ajustements du prix du contrat relativement à la hausse des coûts des produits pétroliers (rés. #3181-05 et #3279-05) et une hausse partiel d'avril 2006 à août 2006 inclusivement (rés. #3448.06).

Au 31 décembre 2006, il y avait sur le territoire que dessert la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud :

- 20 475 bacs de 360 litres;
- 309 conteneurs d'une capacité de 2 verges cubes;
- 96 conteneurs d'une capacité de 4 verges cubes;
- 59 conteneurs d'une capacité de 6 verges cubes;
- 65 conteneurs d'une capacité de 8 verges cubes;
- 47 conteneurs d'une capacité de 9 verges cubes.

En juin 2006, il fut chargé à l'entrepreneur un montant de 3 579.62 \$ dollars en ristourne et ce, conformément à sa soumission (excédent de tonnage par rapport aux prévisions).

### **RÉCUPÉRATION DES ARBRES DE NOËL**

Conformément au mandat que vous m'avez confié par la résolution #3248-05 adoptée le 22 juin 2005, nous avons procédé en janvier 2006 à la collecte des arbres de Noël dans les différentes municipalités où des dépôts avaient été identifiés.

Le transport a été effectué par Transport Rolland Gauthier et fils Inc. de Saint-Théophile au coût de 85.00 \$ dollars l'heure. Il fut accompagné de Monsieur Denis Fortier, journalier pour une journée et par Monsieur Rosaire Paquet, contremaître pour une journée. Le ramassage a duré 17h30 pour un déboursé net de 1 606.87 \$ dollars.

Tous les arbres ont été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu, 465, rang 6, Saint-Benoît Lâbre où ils ont été transformés en huiles essentielles.

La collecte a nécessité quatre (4) voyages de camion semi-remorque. On estime à 6.16 tonnes métriques le nombre de sapins récupérés dans les dépôts.

La Ville de Saint-Georges pour sa part, a effectué deux (2) collectes porte-à-porte sur l'ensemble de son territoire. Ces collectes ont permis de détourner 20.62 tonnes métriques de matières. Ces arbres ont également été acheminés chez Monsieur Jean-Pierre Mathieu.

Outre la Ville de Saint-Georges, quatre (4) municipalités n'avaient pas de dépôt. Ces municipalités sont Saint-Benoît Lâbre, Lac Poulin, Saint-Hilaire de Dorset et Saint-René.

En résumé, on estime avoir détourné au total 26.78 tonnes métriques de matières ou 3 935 arbres. (3 935 x 6.81 kg chacun), en baisse par rapport à 2005 (31.78 TM).

### **RÉCUPÉRATION DE FEUILLES MORTES ET D'HERBES**

Pour la septième année, la Régie a organisé une collecte des feuilles mortes sur son territoire. Certaines municipalités ont effectué une collecte porte-à-porte et d'autres municipalités ont demandé à leurs citoyens de les apporter à un endroit précis de la municipalité. À partir de ces dépôts, les feuilles ont été prises en charge par la Régie. Pour ce faire, la Régie a utilisé son camion et ce sont les employés de la Régie qui ont effectué la collecte. On estime à plus de 203.36 tonnes métriques les matières (feuilles et herbe) qui ont été détournées de l'enfouissement et acheminées chez des récupérateurs ou gardées au lieu d'enfouissement pour en faire du compost. Il faut aussi considérer que beaucoup de citoyens vont se chercher des feuilles directement dans les dépôts pour leurs besoins (compostage, litière pour animaux). De plus, les inondations d'octobre 2006 ont emporté beaucoup de sacs de feuilles notamment à Notre-Dame-des-Pins. Estimé : feuilles 123.36 TM, herbe 80.00 TM.

### **RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX ET AUTRES (COLLECTE INITÉRIANTE ET DÉPÔT PERMANENT)**

En 2006, la Régie organisait pour la dixième année consécutive une collecte de résidus domestiques dangereux sur son territoire. L'activité s'est tenue les 27 et 28 mai et les 03 et 04 juin 2006.

L'activité s'est tenue dans cinq (5) municipalités du territoire soit :

- |                             |              |
|-----------------------------|--------------|
| 1. Ville de Saint-Georges : | 2 journées;  |
| 2. Saint-Prosper :          | 1/2 journée; |
| 3. Saint-Côme-Linière :     | 1/2 journée; |
| 4. Saint-Martin :           | 1/2 journée; |
| 5. La Guadeloupe :          | 1/2 journée. |

Cette collecte incluant le dépôt permanent a permis de prendre en charge :

- 42 518.58 kilos de matières dangereuses (augmentation 31.63%);
- 6 135 pneus (baisse de 7.09%);
- 345 bonbonnes de propane (BBQ) (augmentation 34.77%);
- 588 batteries d'autos, VTT, etc. (baisse de 28.90%);
- 5 379 kilos de textiles, livres, jouets et petits appareils ménagers (baisse de 6.71%);
- 49 330 kilos de métaux (baisse de 15.11%);
- 4 215 kilos d'ordinateurs et/ou composantes (baisse de 27.40%).

La prise en charge de ces matières a été faite comme suit :

11 374.90 Kg :	C.R.I. Environnement Inc. pour disposition sécuritaire et valorisation;
21 931.90 Kg :	Peintures Récupérées du Québec (peintures et huiles usés);
Batteries d'autos	Vendu à A. Gagnon Récupération & Fils Ltée;
8 737.68 Kg :	
Bonbonnes de propane	Donné à Patrice Larivière de Saint-Zacharie;
3 033.80 Kg :	
Pneus	Donné à Entreprise Stéphane Nadeau;
55 215.00 Kg :	
Ordinateurs	Vendu à Gaétan Guérin et Opération Vieux Métaux;
4 214.90 Kg :	
Métaux	Vendu à Opération Vieux Métaux – St-Honoré de Shenley;
49 330.00 Kg :	
Livres, textiles, jouets	Donné à Ressourcerie Beauce Sartigan de La Guadeloupe;
5 379.00 Kg :	
Médicaments	Gardé dans le dépôt permanent afin de remplir un baril;
56.70 Kg :	
Piles rechargeables	Donné à RBRC – Ontario
410.40 Kg :	
Cartouches d'encre	Vendu à SDR Cartouches
7.00 Kg :	

### **COMPOSTEURS DOMESTIQUES**

En 2006, la Régie a participé à sept (7) séances de formation sur le compostage domestique, lesquelles ont été tenues à Ville Saint-Georges (2), Saint-Philibert (1), Sainte-Aurélié (1), Saint-Zacharie (1), Saint-Honoré de Shenley (1) et Saint-Évariste de Forsyth (1).

Ces séances sont données gratuitement aux citoyens, la Régie assumant les frais demandés par le formateur (rés. #3285-05).

Les citoyens qui assistent à ces formations reçoivent une attestation à cet effet et peuvent obtenir un composteur domestique à la Régie au prix coûtant.

En 2006, 243 citoyens ont assistés à ces formations et la Régie a vendu 112 composteurs au coût de 50.00\$ l'unité.

### **LIEU D'ENFOUISSEMENT**

La Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud exploite le lieu d'enfouissement situé dans le rang Saint-Joseph à Saint-Côme-Linière. Il fut acheminé à l'enfouissement un total de 25 477.02 tonnes métriques au cours de l'année 2006 (baisse de 2.19%). De ce tonnage, 20 290.44 tonnes métriques furent transportées par des bennes à déchets conventionnelles et 2 664.14 tonnes métriques ont été transportées soit par boîte « roll off » ou par un autre genre de camion. De plus, la Régie a reçu 2 522.44 tonnes métriques de boues provenant de systèmes de traitement des eaux usées des municipalités membres de la Régie. Depuis 2003, la Régie n'accepte plus de terre contaminée à son lieu d'enfouissement peu importe le degré de contamination.

De ce total de 25 477.02 tonnes métriques :

#### **TONNAGE PROVENANCE**

<b>64.00 %</b>	<b>Ville Saint-Georges</b>
<b>7.10 %</b>	<b>Saint-Côme-Linière</b>
<b>5.10 %</b>	<b>Saint-Prosper</b>
<b>3.40 %</b>	<b>La Guadeloupe</b>
<b>4.00 %</b>	<b>Saint-Martin</b>

Le reste est réparti parmi les autres municipalités.

En ce qui concerne les 2 664.14 tonnes métriques transportées par camion de type « Roll off » ou autres, 795.46 tonnes métriques provenaient du secteur commercial (98.71% de Ville Saint-Georges), 405.05 tonnes métriques de débris de construction/démolition (61.60% provenant de Ville Saint-Georges et 15.66% de Saint-Côme-Linière), 851.02 tonnes métriques de déchets industriels (37.50% de Ville Saint-Georges et 62.50% de Saint-Côme-Linière) et 55.87 tonnes métriques provenant d'institutions (100% de Ville Saint-Georges). De plus, 556.50 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie.

En ce qui concerne les boues provenant de système d'épuration des eaux, 2 522.44 tonnes métriques provenaient de Ville Saint-Georges 100%.

Pour référence voir le rapport ci-joint annexé (P.Paquet 07-01-05, annexe 1). Tous les coupons de pesées ainsi que le registre journalier est conservé au siège social de la Régie, et ce, selon la condition 16 du décret #694-2000.

Tout ce volume (24 920.52 → (25 477.02 – 556.50) tonnes métriques) a utilisé un espace de 23 937 mètres cubes dans l'aire d'enfouissement autorisée, et ce dans les cellules 1, 2 et 3 de la zone « H ». (Voir rapport de volumétrie signé par Monsieur Richard Poulin, arpenteur géomètre en date du 30 janvier 2007, annexe 2). Le plan d'arpentage demandé à la condition 16 du décret est également déposé au bureau de la Régie.

De la capacité autorisée au décret (1 167 000 mètres cubes), il reste donc une capacité à utiliser de 1 026 071 mètres cubes, établie comme suit :

Capacité autorisée	---	1 167 000 mètres cubes
Utilisation 2002	11 998 mètres cubes	1 155 002 mètres cubes
Utilisation 2003	36 835 mètres cubes	1 118 167 mètres cubes
Utilisation 2004	42 162 mètres cubes	1 076 005 mètres cubes
Utilisation 2005	25 997 mètres cubes	1 050 008 mètres cubes
Utilisation 2006	23 937 mètres cubes	1 026 071 mètres cubes

Pour recouvrir tout ce volume de matières résiduelles, la Régie a acheté 15 461.43 tonnes métriques de tuf (annexe 3). De plus, la Régie utilise une toile de type « Voghel » pour le recouvrement journalier.

#### **TRAITEMENT DU LIXIVIAT ET AUTRES ANALYSES**

La Compagnie Aquatech, Société de Gestion de l'eau Inc., exploite pour le compte de la Régie le système de traitement des eaux de lixiviation. Il s'agit d'un contrat d'une durée de 58 mois qui a débuté le 01 juillet 2004 et prendra fin le 30 avril 2009. Ce forfait a coûté en 2006 à la Régie 3 510.00\$ par mois plus les taxes.

Le système de traitement de la Régie est composé principalement de quatre (4) étangs aérés et d'un (1) étang non aéré, d'un bâtiment de désinfection où l'on ajoute de l'acide phosphorique et du peroxyde d'hydrogène, de deux (2) stations de pompage et de deux (2) bâtiments de services (entrée électrique et panneaux de contrôle). Il est complété par quatre (4) filtres au sable.

Les eaux sont accumulées durant la période hivernale et le système traite ces eaux en période estivale. Durant l'hiver, seulement les aérateurs (8) de l'étang #01 fonctionnent en alternance afin de pré-traiter les eaux.

Pour l'année 2006, l'opération a débuté le 03 avril jusqu'au 31 décembre, soit un total de 272 jours de traitement. Le débit total traité a été de 162 338 mètres cubes.

Les filtres au sable ont fonctionné à 597 mètres cubes par jour, ce qui équivaut à 94.91% par rapport à leur conception.

Les rapports complets d'Aquatech sont disponibles pour consultation au siège social de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud sur les heures normales de bureau et une copie a été remise à Monsieur Clément Lapierre de la Direction Régionale du ministère du Développement durable et des Parcs à Sainte-Marie, le 06 février 2007. Ce rapport comprend également les résultats d'analyses des eaux souterraines, des eaux de surfaces et de l'eau potable.

### **COLLECTE DES ENCOMBRANTS MÉNAGERS**

Depuis le 03 novembre 2003, la Régie offre un nouveau service. Il s'agit de la collecte des encombrants ménagers. On entend par encombrants ménagers les articles tels : cuisinière, réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, laveuse-sécheuse, ameublement de cuisine, de chambre à coucher incluant matelas, sommier, réservoir à eau, réservoir à l'huile, bibliothèque, bureau de travail, système informatique, système de son, téléviseur, fournaise, poêle à bois, bain, lavabo, toilette, balançoire, bicyclette, tondeuse, B.B.Q., etc.

Lorsque ces « encombrants » sont encore utilisables, ils sont envoyés vers un comptoir d'entraide local. Lorsqu'ils ne sont plus utilisables, ils sont dirigés, via les conteneurs placés dans la déchetterie, vers des endroits où ils seront éliminés de façon sécuritaire ou valorisés.

En 2006, la Régie a répondu à 3 469 demandes, une hausse de 10.27% par rapport à 2005, et a ramassé 303.15 tonnes de matières. De ce nombre total de 3 469 demandes, la Régie a détourné pour valorisation 148.57 tonnes métriques de métaux (réservoir à eau, appareils ménagers non réparables etc.), 26.18 tonnes métriques de bois et 7.62 tonnes métriques de meubles ont été dirigés vers le comptoir d'entraide. Enfin, 120.78 tonnes métriques d'autres matières (matelas, divan, sofa) non récupérables ont été éliminées dans le lieu d'enfouissement faute de débouchés.

En 2006, la Ressourcerie Beauce Sartigan a récupéré via ce service 7.62 TM composé principalement de :

- 47 bureaux
- 23 matelas
- 16 laveuses sécheuses
- 32 chaises
- 15 bases de lit
- 13 tables de cuisine
- 12 bicyclettes

## **OPÉRATION DE LA DÉCHETTERIE**

L'opération de la déchetterie, c'est-à-dire l'ouverture au public, s'est faite à partir du mois d'avril 2005. La déchetterie reçoit les particuliers et les petits entrepreneurs qui se présentent au LET avec des matières à disposer.

Au total, 738.87 tonnes métriques ont transitées par la déchetterie en 2006 (556.50 tonnes métriques particuliers et petits entrepreneurs et 182.37 tonnes métriques par le camion de la Régie). Ces matières ont été valorisées dans la mesure du possible comme suit :

- 174.55 tonnes métriques de métaux ferreux et non ferreux;
- 15.85 tonnes métriques de carton (acheminé chez Récupération Frontenac Inc. via le service offert par la Régie (contrat avec S.S.D.F. Inc.));
- 314.80 tonnes métriques de bois, gypse, plastique, carton souillé, vinyle, fibre de bois, carton ciré;
- 230.31 tonnes métriques de matières non recyclables tel meuble en résine, plastique non recyclable, tissus souillé ont été acheminé à l'enfouissement;
- 3.36 tonnes métriques restaient dans la déchetterie au 31 décembre 2006.

### **Disposition du bois**

Pour placer et disposer de ces matières (314.80 tonnes métriques), la Régie a loué de Groupe Sani-Gestion Inc. deux (2) conteneurs de type « Roll-Off » à raison de 100.00\$ l'unité par mois plus les taxes. De plus, la Régie paie 320.00\$ plus 19.20\$ pour surcharge de carburant plus taxes pour disposer de chaque conteneur plein de matières (moyenne 5.25 tonnes métriques chacun).

### **Disposition des métaux**

En ce qui concerne les métaux (174.55 tonnes métriques), une entente verbale a été prise avec Monsieur Sylvain Poulin de « Opération Vieux Métaux » de Saint-Honoré de Shenley. OVM nous fourni gratuitement deux (2) conteneurs et nous y plaçons dans l'un les métaux ferreux tel réservoir à eau, laveuse, sécheuse, réservoir à l'huile, cuisinière etc. OVM achète ces matières à raison de 110.20\$/tonne métrique (0.05\$/livre).

Le même procédé s'applique pour le non ferreux (aluminium et cuivre). OVM achète ces matières à raison de 551.00\$/tonne métrique (0.25\$/livre) tel quel, non nettoyé et non classé.



### Halocarbures

Depuis 2004, les appareils contenant des gaz, tel réfrigérateur, congélateur, refroidisseur d'eau etc., sont tous vérifiés par le personnel en place et les gaz sont enlevés au moyen d'un appareil conçu à cet effet, avant de les placer dans le conteneur de métaux. Le 23 mai 2007, deux (2) employés de la Régie recevront une formation sur ce sujet.

### Disposition du carton

Le carton « propre » (15.85 tonnes métriques) est placé dans un conteneur d'une capacité de 8 verges cubes et est disposé via le programme de récupération (bac bleu) qu'offre la Régie à ces citoyens. Il est vidangé au besoin.

### Matières non recyclables

Les matières non recyclables (230.31 tonnes métriques), tel plastique non numéroté, styrofoam, meubles brisés en résine etc., sont transportées dans l'aire d'enfouissement au moyen d'une benne à ensilage que la Régie possède.

### Tubulure d'érablière

En mars 2006, la Régie a accepté de collaborer avec Monsieur Michel Lehoux, technicien au Cégep de Thetford Mines, à la récupération de la tubulure d'érablière.

Monsieur Lehoux a fait placer sur les terrains de la Régie un conteneur où les matières y sont placées.

Les acériculteurs sont invités à apporter gratuitement ces matières.

Il en est entré 9.38 TM en 2006.

### COMITÉ DE VIGILANCE

Il est prévu à la condition 11 du décret #694-2000, la création d'un comité de vigilance.

Il n'a pas eu de rencontre formelle de ce comité en 2006. Copie de l'ordre du jour de chacune des assemblées que tient la Régie est acheminé à Monsieur Jean-Marc Demers représentant du comité de citoyen de St-Côme-Linière. Monsieur Demers et Monsieur Jean Bernard ont assisté à une (1) assemblée de ce conseil en 2006.

Il est prévu qu'en 2007, ce comité sera relancé.

### **FONDS COMPENSATION**

Suite à l'entente intervenue entre le Comité de citoyens de Saint-Côme-Linière, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud le 17 février 1999 relativement au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique situé à Saint-Côme-Linière, les conditions 3 et 4 allouaient une compensation financière à trois (3) résidents du rang St-Joseph de même qu'à la municipalité de Saint-Côme-Linière.

Ces compensations, selon certaines conditions, sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur René Veilleux	1 200\$/an pendant 10 ans soit	12 000.00\$
- Monsieur Patrick Bougie	600\$/an pendant 10 ans soit	6 000.00\$
- Municipalité de St-Côme-Linière	10 000\$/an pendant 15 ans soit	150 000.00\$

Le 30 mars 1999, la Régie a placé dans un fonds réservé au paiement des dites compensations la somme de 131 134.15\$. Selon nos experts comptables, ce montant plus les intérêts accumulés durant la période, serait suffisant à payer les compensations à verser annuellement. Ce fonds a rapporté en intérêts à la Régie 4 537.58 \$ en 2006.

La Régie a débuté l'exploitation dans la nouvelle zone « H » (lot 35 et 36) le 31 août 2002.

Monsieur René Veilleux a vendu sa propriété le 04 mai 2002 et l'acquéreur n'a pas droit à une compensation. (condition 3)

Les compensations totales versées au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

- Monsieur Jean-Marc Demers	6 000.00\$ (2002 à 2006 inclusivement)
- Monsieur Patrick Bougie	3 000.00\$ (2002 à 2006 inclusivement)
- Municipalité de Saint-Côme-Linière	50 000.00\$ (2002 à 2006 inclusivement)

Au 31 décembre 2006, il reste dans ce fonds 106 864.53\$ et s'il n'y a pas de changement (vente de propriété), il reste à verser 109 000.00\$ d'ici le 31 décembre 2016.

### **FIDUCIE**

La Régie avait à constituer une Fiducie (condition 15 du décret) afin d'accumuler les garanties financières nécessaires à la gestion post-fermeture du lieu d'enfouissement. Selon cette condition, une somme évaluée à 4 351 298.00\$ doit être disponible le 31 décembre 2026. La Régie Intermunicipale du comté de

Beauce-Sud s'est conformée et a signé avec Fiducie Desjardins Inc. le 02 avril 2002 une convention à cet effet et elle y a déposé 1.00\$ dollars.

Le rapport signé le 18 avril 2002 par Monsieur Jacques Demers de MERCER Ltée, établissait entre 1.45\$ et 2.91\$ par mètres cubes la somme à injecter annuellement par la Régie dans la fiducie.

Compte tenu à moins d'avis écrit contraire, que les revenus annuels d'une telle fiducie son imposable au niveau fédéral, la Régie a entrepris en 2002 des démarches afin de faire modifier la loi de l'impôt sur le revenu au Canada. Une rencontre à cet effet a eu lieu entre les représentants des deux (2) parties le 21 octobre 2002 à Montréal.

Le 17 juillet 2003, Monsieur Steven R. Richardson, sous-ministre adjoint principal, déclare être prêt à recommander les modifications demandées à la loi.

En attendant ces modifications, la Régie place un certain montant annuellement dans un compte appelé « Fonds réservé traitement futur ». En 2006, la Régie y a placé 100 000.00\$ dollars. Le total accumulé dans ce fonds au 31 décembre 2006 s'élevait à plus de 1 978 014.17\$ dollars.

#### **PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2006**

- Alimentation de la déchetterie en eau à partir de la source située au sous-sol du siège social au lieu d'utiliser le puit artésien.
- Installation d'une toilette et d'un lavabo dans la déchetterie.
- Achat de 500 bacs bleus d'une capacité de 360 litres pour la récupération (équipements Omnibac Inc. Obtient le contrat 35 725.00\$ plus taxes).
- Formation d'un comité pour faire suite à la confection d'un plan d'aménagement forestier confectionné par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce à la demande de la Régie.
- Visite du Centre de tri – Récupération Frontenac Inc. situé à Thetford Mines.
- Visite de nos installations par Monsieur Thomas J. Mulcair, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Formation donné par Recyc Québec « Environnement Jeunesse (EnJeu) » dans le cadre du programme « Défi d'une tonne ».
- La Régie accepte de collaborer à la récupération de tubulure d'érablière avec le Cégep de Thetford Mines.

- Étude sur la possibilité de récupérer les plastiques agricoles.
- Adhésion de la municipalité du village de Lac Poulin à titre de municipalité membre de la Régie.
- Prolongement du filet pare-papier près de la zone « H ».
- Fête marquant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Régie et inauguration du siège social et de la déchetterie.
- Installation d'un système d'alarme incendie dans les édifices du siège social et de la déchetterie.
- Comité formé pour étudier la possibilité de transformer en compost les matières résiduelles.
- Aménagement paysager autour du siège social et de la déchetterie.
- Création du site « web » de la Régie, ricbs.qc.ca
- La taxe sur les redevances entre en application en juin 2006.
- La Régie est dorénavant obligée de fournir au MDDEP un cautionnement d'une valeur minimale de 300 000.00\$.
- Modification apportée à la balance.
- Vente du règlement #37-05.
- Embauche à temps plein de Madame Audrey Poulin.

#### **OBJECTIFS ET PRÉVISIONS POUR 2007**

- Prolongement du filet « pare-papier » - Zone « H ».
- Recondution des activités suivantes :
  - Cours sur le compostage domestique;
  - Récupération des arbres de Noël;
  - Collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières;
  - Récupération des feuilles mortes;
  - Récupération de la tubulure d'érablière;
  - Poursuivre l'étude sur la possibilité de transformer en compost les matières résiduelles.

**PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 2006**

Le personnel de la Régie était composé de :  
Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier;  
Madame Lisette Rodrigue, secrétaire-comptable (en congé maladie depuis 2004);  
Madame Josée Larivière, secrétaire-comptable;  
Madame Audrey Poulin, secrétaire-comptable;  
Monsieur Rosaire Paquet, contremaître;  
Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée;  
Monsieur Denis Fortier, journalier affecté à la déchetterie;  
Monsieur John Poulin, journalier affecté à l'enfouissement;  
Monsieur Jean-Claude Fortin, journalier affecté à la collecte des encombrants;  
Monsieur André Veilleux, préposé à temps partiel au poste de pesée.

Voilà en résumé l'essentiel des réalisations de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2006, ainsi que ses principales orientations pour 2007.

**ROGER TURCOTTE**  
Secrétaire-trésorier  
Le 14 février 2007

RT/jl

p.j. annexes